

Quelques réflexions au sujet de la suppression de la grande tenue pour les officiers : proposée par la commission militaire fédérale [fin]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **2 (1857)**

Heft 24

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE



CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — De la suppression de la grande tenue pour les officiers (*fin*). — Des Etats-majors (*suite*). — Mémoire sur les carrés d'infanterie par le colonel Massé. — Vaud. Gestion militaire 1856 (*fin*). — Chronique. — SUPPLÉMENT. Relation raisonnée de la marche de l'armée de Souwarow, d'Italie en Suisse par un officier général russe, avec annotations du général Dufour. — De l'administration fédérale des poudres. — Chronique.

QUELQUES RÉFLEXIONS AU SUJET DE LA SUPPRESSION DE LA GRANDE TENUE POUR LES OFFICIERS.

PROPOSÉE PAR LA COMMISSION MILITAIRE FÉDÉRALE. (1)

(*fin.*)

On a peut-être espéré que la suppression de l'habit de grande tenue pour les officiers serait un acheminement à cette suppression pour toute la troupe et qu'on arriverait à remplacer, pour tous, l'habit et la veste par une tunique. Si cela pouvait se faire d'un seul coup, sans frais, comme par la baguette magique de quelque bonne fée, nous n'en témoignerions pas un vif mécontentement. Nous n'en aurions pas non plus une grande satisfaction, car, ainsi que nous l'avons dit, l'essentiel est, pour nous, que la tenue soit uniforme, agréable à l'œil, sinon élégante et pas trop incommode. Or ces qualités ne se retrouveraient pas davantage avec la tunique qu'avec la tenue actuelle. Au bout de quelques années la mode aurait changé et l'on soupirerait de nouveau après les vêtements plus courts, c'est-à-dire après les habits et après les vestes. Qu'on voie ce qui se passe en France : nulle armée n'a une tenue plus exemplairement uniforme que l'armée française. Le colonel et le simple soldat sont parfaitement semblables dans leur habillement, sauf les signes distinctifs. Toute la ligne, par exemple, a la tunique bleue, le pantalon rouge et le shako. Récemment on a formé un corps d'élite, choisi sur toute l'armée, la garde impériale ; le gouvernement a pris beaucoup de peines et fait de grands sacrifices pour

(1) Voir le précédent numéro.

que la tenue de ce corps surpassât en élégance et en beauté celle des autres corps; or il se trouve qu'on a donné aux grenadiers et aux voltigeurs de la garde, précisément le même genre de tenue que la nôtre, trouvée par quelques-uns si laide et si incommode; ils ont reçu l'habit et la croisée blanche; au lieu de notre léger shako, ils ont, en outre, un chapeau gansé en petite tenue et le bonnet à poil, ou le shako un peu évasé en grande tenue. Cela nous montre suffisamment l'influence de la mode et du dicton : ce qui est nouveau est beau.

Mais à supposer qu'on arrive, ainsi que le désire sans doute la majorité de la Commission, à donner la tunique à toutes les troupes, officiers et soldats, il est fort probable que ce serait pour aboutir aussi à changer la croisée contre le ceinturon noir avec cartouchière. Dans ce cas, sans doute, il faudrait abandonner la buffleterie actuelle, noircir les courroies du sac et la bretelle du fusil, faire des pochettes au sac pour y mettre les paquets de cartouches qui ne pourraient pas tenir dans la petite cartouchière, modifier le porte-bayonnette, adopter probablement le yatagan-bayonnette, changer en conséquence maints articles de l'école du soldat et rentrer, de cette façon, dans une voie infinie de changements nouveaux, de dépenses nouvelles, tout cela sans avantage marquant.

On entend dire à chaque instant que nous ne devons pas comparer nos troupes à celles des autres pays; que nous sommes des miliciens; que nous ne devons pas être des soldats de parade, comme la garde impériale; que le patriotisme peut remplacer l'attrait et l'utilité des brillants uniformes, etc., etc.

Ces arguments là, nous en demandons humblement pardon aux personnes fort respectables qui souvent les avancent, sont des propos en l'air. Quant au premier point, nous ne demandons nullement qu'on calque la tenue de nos troupes sur celle des autres pays, sans quoi nous nous empresserions de recommander la suppression de notre habit, pour prendre la tunique, qui est aujourd'hui à la mode dans toute l'Europe. Notre habit a, selon nous, un caractère éminemment national, malgré le ridicule dont quelques officiers de la Suisse allemande cherchent à le couvrir (ils l'appellent *Schwalbenschwanz*, queue d'hirondelle); il a la coupe qui ressemble le plus à celle du vêtement civil que portent nos campagnards les jours de dimanche.

Quant au second point, nous ne savons pas en quoi notre état de miliciens doit faire varier la tenue, du moment qu'il est admis qu'on ne porte pas la tenue militaire dans la vie civile et qu'on reconnaît qu'une tenue est nécessaire. A moins de dire que le milicien suisse ne peut supporter la gêne d'un uniforme ou le poids de son habillement aussi bien qu'un soldat des pays voisins, nous ne voyons pas

quelles raisons on aurait de le lui retrancher; et dans cette hypothèse-là, on pourrait dire également qu'il ne peut pas supporter les fatigues d'une campagne, que notre militaire est une inutilité qu'on ferait bien de supprimer. C'est là, nous le savons, l'opinion de quelques-uns; mais ce n'est pas la nôtre ni celle du plus grand nombre.

Nous ne devons pas être des soldats de parade, dit-on encore. Soldats de parade! voilà des mots dont l'allure paraît fort menaçante pour notre opinion.

Nous répondons que les Suisses ont toujours été des soldats de parade, et que c'est là une preuve qu'ils sont bons soldats, car quand le soldat possède les aptitudes nécessaires à la parade, c'est-à-dire quand il est propre dans son équipement, soigneux pour son armement; quand il sait marcher serré et bien aligné, manier les armes avec précision et cadence, attendre immobile à la pluie, dans la neige, ou sous le soleil l'heure d'une inspection, on avouera que ce soldat-là possède des qualités qui ne gâtent rien au service de campagne, et qu'on pourra avoir plus de confiance en lui, surtout s'il y joint encore le courage, que dans tels autres soldats qui se piqueraient d'arriver mal-propres à la parade et d'y manœuvrer en désordre.

Aussi les Suisses, reconnus pour avoir ces bonnes qualités, ont fourni depuis trois siècles des gardes d'honneur à tous les souverains de l'Europe. Nous ne sachions pas que ces soldats de parade aient tremblé plus que d'autres au Louvre en 92, aux Tuileries en 1830, à Naples, à Catane, à Vicence en 1848, et cependant ils ne se battaient pas pour leur pays, comme le ferait l'armée fédérale!

Mais, ajoute-t-on encore, la preuve qu'on revient de ce système de soldats de parade, c'est ce qui s'est passé en Crimée, en Afrique, où l'armée française s'est mise à son aise, a ôté épaulettes, shako, croisée, pour pouvoir mieux se battre et manœuvrer.

Il y a là du vrai; mais l'exemple cité des guerres d'Afrique et de Crimée porte sur deux particularités qu'il ne faut pas traduire en règles générales. En Crimée il s'agissait d'un siège, l'infanterie travaillait aux tranchées et faisait un service de pionniers qu'elle n'aurait pas fait en d'autres circonstances; on comprend que les soldats aient, dans ce cas, souvent posé leurs objets d'équipement gênants; il y aurait eu pédanterie à faire autrement, surtout si l'on tient compte des maladies et des intempéries, qui, outre le feu meurtrier de l'ennemi, décimaient cette brave armée sur une plage lointaine. Nous ferions de même avec l'armée suisse dans un cas semblable, sans avoir besoin de prendre des mesures exceptionnelles ni d'aller chercher midi à 14 heures; car notre règlement général, article 137, prescrit la tenue de quartier aux troupes commandées pour des travaux ou pour des

corvées. Devant Sébastopol c'était tous les jours corvée, sous le feu ennemi, pour les troupes du corps de siège.

En Afrique, la nécessité d'éviter les grandes chaleurs et de faire face à un ennemi arrivant rapidement de tous les côtés, impose aussi certaines conditions particulières. De ce qu'on y fait souvent, par exemple, poser les sacs à la troupe, pour lui laisser plus d'agilité contre un ennemi qui voltige en tous sens sur un terrain fort accidenté, en concluera-t-on, comme règle, qu'on peut supprimer le sac? non; pas plus qu'on ne peut appliquer la manière de faire la guerre contre des Bédouins en débandade, à une guerre européenne entre armées régulières. Le maréchal Bugeaud recommande précisément de distinguer les nécessités de la guerre d'Afrique de celles de la guerre en Europe, et donne, pour la première, diverses règles dans ses *Instructions pratiques*, qu'il recommande d'éviter pour la seconde.

C'est bien aussi ce qu'on pense en France au point de vue de la tenue. Dans les garnisons de France, tout comme dans les Etats romains, la tenue est réglementaire. Il paraît même qu'aujourd'hui il se fait une sensible réaction contre certaines *fantasia* décolletées, qui étaient en faveur il y a quelques années. Cette réaction perçait dans les ordres du jour de l'Empereur au camp de Châlons, que nous nous sommes empressés, pour cette raison-là surtout, de reproduire¹. C'est un peu, paraît-il, pour neutraliser ces habitudes contractées en Orient et en Afrique, ainsi que certaines tendances nuisibles aux traditions de la grande guerre, que le camp de Châlons a été institué. Ce ne fut point un camp de plaisance où la troupe perdit son temps en défilés et en carrousels; on y pratiqua constamment des manœuvres sérieuses et instructives, ainsi qu'on l'a pu voir par les comptes-rendus que nous en avons publiés.

Or la tenue était la suivante (d'après un article intéressant d'un chef d'escadron des dragons de la garde, M. le commandant Martin : *Spectateur militaire* du 15 novembre 1857, page 224) :

“ La tenue réglementaire, dit cet officier, était strictement observée
” par les officiers de tous grades et de toutes armes.

” Pour les manœuvres et opérations militaires, les officiers généraux portaient la capote avec épaulettes, l'épée, la ceinture, le chapeau ferré. Ils avaient le harnachement de petite tenue.

¹ Voici l'une des phrases de l'ordre général ouvrant le camp :

« Je recommande aux uns une sévérité paternelle; aux autres, une obéissance nécessaire; à tous, la bonne volonté et l'observation rigoureuse de la tenue: car la tenue c'est le respect de l'uniforme, et l'uniforme est l'emblème de ce noble métier d'abnégation et de dévouement dont vous devez être fiers. N'oublions pas que tout signe caractéristique de l'armée, à commencer par le drapeau, représente une idée morale, et que votre devoir est de l'honorer. »

„ Les officiers d'état-major étaient dans la tenue analogue réglementaire, avec plumet.

„ Les troupes d'infanterie, à la manœuvre, et à moins d'ordre contraire, étaient en veste, sac au dos, bonnet à poil et shako couvert.

„ Les officiers et sous-officiers étaient en capote. Les officiers supérieurs et montés avaient le harnachement de petite tenue.

„ Dans la cavalerie et l'artillerie, les officiers étaient en habit ou dolman de petite tenue, shapska ou shako couvert, colback, casque, armes, buffleteries et épaulettes.

„ Les cavaliers, équipés de même, étaient en veste, avec ou sans épaulettes, suivant l'arme.

„ Les officiers et les cavaliers n'avaient ni porte-manteau, ni schabraque, ni besace; le manteau était roulé sur les fontes.

„ Lorsque de grandes manœuvres devaient durer plus de cinq heures, on prenait la besace, avec une demi-ration d'avoine, du pain, le petit bidon, et un piquet d'attache pour le cheval; la tête de ce dernier devait toujours être garnie du licol.

„ Aucune tenue de fantaisie n'était tolérée, même dans l'intérieur du camp. Lorsque l'infanterie était de service ou sous les armes, elle portait la jugulaire sous le menton; elle avait dans le sac tous les effets d'ordonnance. Les hommes de garde prenaient la capote le soir après la retraite, et la quittaient le matin à huit heures.

„ Le dimanche, la grande tenue était de rigueur pour tout le monde à partir de midi. „

Qu'on ne vienne donc plus citer l'armée française et les campagnes de Crimée et d'Afrique comme des arguments en faveur de la suppression de la grande tenue, ou même de toute espèce de tenue. C'est là une calomnie gratuite à l'adresse de l'armée française.

On fait également une grave erreur quand on croit que le patriotisme, qu'un vif élan d'enthousiasme puisse remplir toutes les fonctions que certains lui assignent, c'est-à-dire, tenir lieu d'uniforme, comme lien extérieur entre les combattants, et de beaucoup d'autres choses qui ne sont pas maintenant en discussion. On cite comme exemple les volontaires héroïques de la première campagne d'Italie. En effet, ils étaient mal vêtus, mal chaussés, et ils ont fait des prodiges! Mais nous croyons que s'ils avaient été mieux équipés ils n'en auraient pas fait moins et qu'ils auraient évité, en outre, plus d'un échec secondaire. Comptons sur le patriotisme du citoyen pour donner de l'élan général, pour imprimer un bon esprit à la troupe qui entre au service, pour faire partir le soldat content et joyeux, tout en quittant sa famille; mais ne demandons pas davantage à ce sentiment sous cette même forme.

Tout le civisme du soldat, s'il n'a que cela pour le soutenir, ne

l'empêchera pas de murmurer contre ses chefs quand les vivres seront en retard, ou les étapes trop fortes. Il faut autre chose que du civisme pour mener des hommes au feu avec espoir de succès ; il faut bien plus encore pour leur faire attendre le feu ennemi avec patience et dans un état susceptible de résistance efficace. Or le but capital des institutions militaires et tout le talent d'un chef supérieur consistent à savoir organiser le dévouement civique et transformer l'enthousiasme individuel du citoyen pour sa bonne cause en orgueil national, en ambition militaire, en rêves de gloire, en amour du drapeau. Cela se fait par un millier de ressorts, grands et petits, frappant à toutes les fibres humaines, et dont la tenue uniforme, la grande tenue surtout, est un des plus importants.

DES ÉTATS-MAJORS. (1)

suite du programme des cours donnés à l'École d'état-major, à Paris.

FORTIFICATION.

PREMIÈRE ANNÉE. — *Des communications entre les places.* — Profils et dimensions des routes. — Principes de leur tracé. — Leur construction, réparation et destruction. — Conditions militaires du tracé des routes, des chemins de fer et des canaux dans l'intérieur et sur les frontières. — Profil des chemins de fer et des canaux. — Manœuvres des écluses. — Dépense d'eau des canaux. — Données sur la vitesse et la dépense des transports.

Baraquement. — Construction des baraques et abris.

Bâtiments militaires. — Des casernes d'infanterie et de cavalerie, ordinaires, voûtées, défensives. — Des fourneaux économiques, fours, manutentions, magasins à poudres, etc.

Défilement. — Problèmes fondamentaux du défilement, appliqués aux ouvrages de campagne isolés.

Fortification permanente. — Du corps de place ; conditions qu'il doit remplir. — Divers profils et revêtements d'escarpement. — Nouveau front moderne. — Des dehors, conditions qui leur sont propres. — Objets des citadelles et des ouvrages détachés. — Des communications et des ponts-levis les plus usités. — Propriété des fronts en ligne droite. — Des camps retranchés. — Manœuvres d'eau ; inondations et chasses d'eau. — Ponts-levis.

DEUXIÈME ANNÉE. — *Fortification passagère.* — Importance du choix de la position des ouvrages. — Calcul et exécution des déblais et remblais. — Barbettes, traverses. — Détails sur les revêtements et les défenses accessoires. — Construction des blockhaus, caponnières et palanques. — Mise en état de défense d'une maison, d'un village. — Tête de pont.

Fortification des frontières. — Objets divers des places fortes, suivant leur position et leur grandeur. — Principes adoptés pour l'assiette des places fortes en France ; principes nouveaux de quelques auteurs.

Attaque et défense des places. — Reconnaissance de la place. — Choix du front d'attaque. — Préparatifs. — Force de l'armée. — Travaux qu'exige le siège. — Emplacement des batteries. — Profils et principes du tracé des cheminements et des parallèles. — Description des opérations. — Mise en état de défense d'une place, évaluation de la force de la garnison. — Principes généraux de défense.

Fortification souterraine. — Construction d'un puits, d'une galerie de mine ;

¹ Voir les numéros 22 et 23.